

**La maltraitance dans les homes et les suites à donner à la diffusion de l'émission  
« questions à la Une » du mercredi 12 décembre 2012 sur « la maltraitance des  
personnes âgées » :**

Bien que cette émission « Questions à la Une » ait généralement un caractère provocateur, la diffusion de celle ayant eu pour thème « la maltraitance des PA en maison de repos » n'a pu laisser personne indifférent. Certains établissements dont les pratiques posent très sérieusement question ainsi que des faits particulièrement interpellant à ce sujet ont été abordés dans l'émission qui a toutefois heureusement rappelé que ce genre de problématique n'était pas légion partout.

La question du nombre d'inspecteurs en Région Wallonne a également été abordée à cette occasion puisque manifestement il y a un manque sérieux d'effectifs. Il n'y aurait effectivement que 9 inspecteurs pour 700 établissements en Wallonie ! La Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des Chances, Madame Éliane TILLIEUX a donc été notamment interrogée sur l'évolution de cette problématique par rapport à la maltraitance des PA, problématique au sujet de laquelle la Ministre avait en outre annoncé une réforme du service inspection il y a quelques temps.

Madame TILLIEUX rappelle tout d'abord que le cadre législatif du service inspection en RW prévoit un effectif à ce sujet de 12 personnes alors qu'il n'y en a en effet que 9 à ce jour, ce qui, rappelle judicieusement Madame la Ministre, est une problématique récurrente au sein de l'administration wallonne en général.

Madame TILLIEUX précise ensuite qu'il y a eu 660 rapports effectués par le service inspection au sein des MR/MRS en Wallonie, ce qui représente à peu près une inspection tous les 1,5/2 ans au sein de chaque établissement pour PA.

Madame TILLIEUX insiste sur le fait que c'est précisément grâce à la réforme en cours qu'elle peut divulguer pareils chiffres avec autant de précision étant donné que depuis lors, il y a notamment des données statistiques, informatisées et harmonisées. Il y a aussi tout un travail réalisé depuis plus d'un an par le département des Aînés de la RW (la DG05) au sujet du suivi, de la qualité des services et des actes posés par les MR/MRS, lequel travail reflète la volonté et les efforts fournis par les politiques au sujet de la maltraitance des PA en MR/MRS.

Par ailleurs, Madame TILLIEUX rappelle l'existence de l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des PA, appelée Respect Senior, laquelle est précisément chargée de faire le lien en la matière entre les PA, leur entourage, leurs proches, leurs familles et l'administration wallonne.

Respect Senior a traité plus de 1200 dossiers l'an passé dont  $\frac{3}{4}$  représentent des dossiers de maltraitance à domicile.

Madame TILLIEUX explique enfin que Respect Senior a également un rôle important à jouer dans le cadre de formations et d'actions de sensibilisation en faveur du personnel des MR/MRS. Ces formations sont d'ailleurs apparemment de plus en plus sollicitées par les établissements eux-mêmes, ce qui est une preuve supplémentaire de l'intérêt de ceux-ci pour la bienveillance des PA en leur sein.

***Lien vers cette question parlementaire sur le site du Parlement Wallon :***

[http://parlement.wallonie.be/content/default.php?p=04-01-02&type=all&id\\_doc=44884](http://parlement.wallonie.be/content/default.php?p=04-01-02&type=all&id_doc=44884)

(Question vulgarisée par Laurence Tilmans, référente juridique au siège d'Infor Homes Wallonie).